

Zoning By-law Amendment and Plan of Subdivision Proposal Summary

Owner: Maple Way Inc

File N°: D02-02-20-0031 and D07-16-20-0012

Applicant: Fotenn Consultants

Comments due date: June 6, 2020

Applicant Address: 396 Cooper Street, Suite
300, Ottawa, ON

Development Review Planner: Stream Shen

Applicant E-mail: coyle@fotenn.com

Ward: 6 - Stittsville

Applicant Phone Number: 613-730-5709

Ward Councillor: Glen Gower

Site Location

1869 Maple Grove Road.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a concurrent Zoning By-law Amendment and Plan of Subdivision application to permit 16 townhomes and two semi-detached dwellings.

Proposal Details

The site is located north of Maple Grove Road, south of Bensinger Way and east of Mykonos Crescent. The property is approximately 0.4 hectares and is surrounded by existing low-rise residential homes on all sides.

The proposal is for the development of 16 townhome units and two semi-detached dwellings. The townhomes will front onto Maple Grove Road and Bensinger Way, while the semi-detached dwellings will front onto Mykonos Crescent.

Zoning By-law Amendment

The subject site is currently zoned Development Reserve Zone (DR) per the City's Zoning By-law 2008-250. The purpose of this zone is to recognize lands intended for future urban development.

The Zoning By-law Amendment application submitted proposes to rezone the property from DR Zone to the Residential Third Density Zone, Subzone YY and Exception XXXX (R3YY [XXXX]) to accommodate the proposed townhomes and semi-detached dwellings.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date a decision will be made by the Planning, Infrastructure and Economic Development Department on the Plan of Subdivision application is July 25, 2020.

The date the associated Zoning By-law Amendment application will be considered by the City’s Planning Committee, is to be determined. A Zoning By-law Amendment is typically not considered by the Planning Committee until the Plan of Subdivision has received Draft Plan Approval.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-20-0031 and D07-16-20-0012 in the subject line.
2. Attend the public meeting where this proposal will be discussed.
3. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
4. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
5. Should you have any questions, please contact me.

Stream Shen, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 24488
Fax: 613-560-6006
stream.shen@ottawa.ca

Résumé de la proposition de modification au Règlement de zonage et de plan de lotissement

Propriétaire : Maple Way Inc.

N^{os} de dossier : D02-02-20-0031 et D07-16-20-0012

Requérant : Fotenn Consultants

Date limite des commentaires : 6 juin 2020

Adresse du requérant : 396, rue Cooper, bureau 300, Ottawa (Ontario)

Urbaniste : Stream Shen

Courriel du requérant : coyle@fotenn.com

Quartier : 6 – Stittsville

N^o de tél. du requérant : 613-730-5709

Conseiller du quartier : Glen Gower

Emplacement

1869, chemin Maple Grove

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu simultanément des demandes de modification au Règlement de zonage et de plan de lotissement visant à permettre la construction de 16 habitations en rangée et de deux habitations jumelées.

Détails de la proposition

L'emplacement, situé au nord du chemin Maple Grove, au sud de la voie Bensinger et à l'est du croissant Mykonos, couvre une superficie d'environ 0,4 hectare et est entouré de toutes parts d'immeubles résidentiels de faible hauteur.

La proposition concerne la construction de 16 habitations en rangée et de deux habitations jumelées. Les habitations en rangée donneront sur le chemin Maple Grove et la voie Bensinger, tandis que les habitations jumelées auront leur façade sur le croissant Mykonos.

Modification au Règlement de zonage

La désignation actuelle de l'emplacement visé est Zone d'aménagement futur (DR) conformément au Règlement de zonage 2008-250 de la Ville. Ce zonage a pour objet de tenir compte des terrains destinés à un aménagement urbain.

La demande de modification au Règlement de zonage présentée vise à faire passer la désignation de la propriété de DR à Zone résidentielle de densité 3, sous-zone YY, exception XXXX (R3YY [XXXX]), afin de permettre la présence des habitations en rangée et jumelées.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique rendra sa décision à l'égard de la demande d'approbation de plan de lotissement, est fixée au 25 juillet 2020.

La date à laquelle la demande connexe de modification du Règlement de zonage sera examinée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, reste à déterminer. Une demande de modification du Règlement de zonage n'est généralement examinée par le Comité de l'urbanisme que lorsque le plan de lotissement a été approuvé de façon préliminaire.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

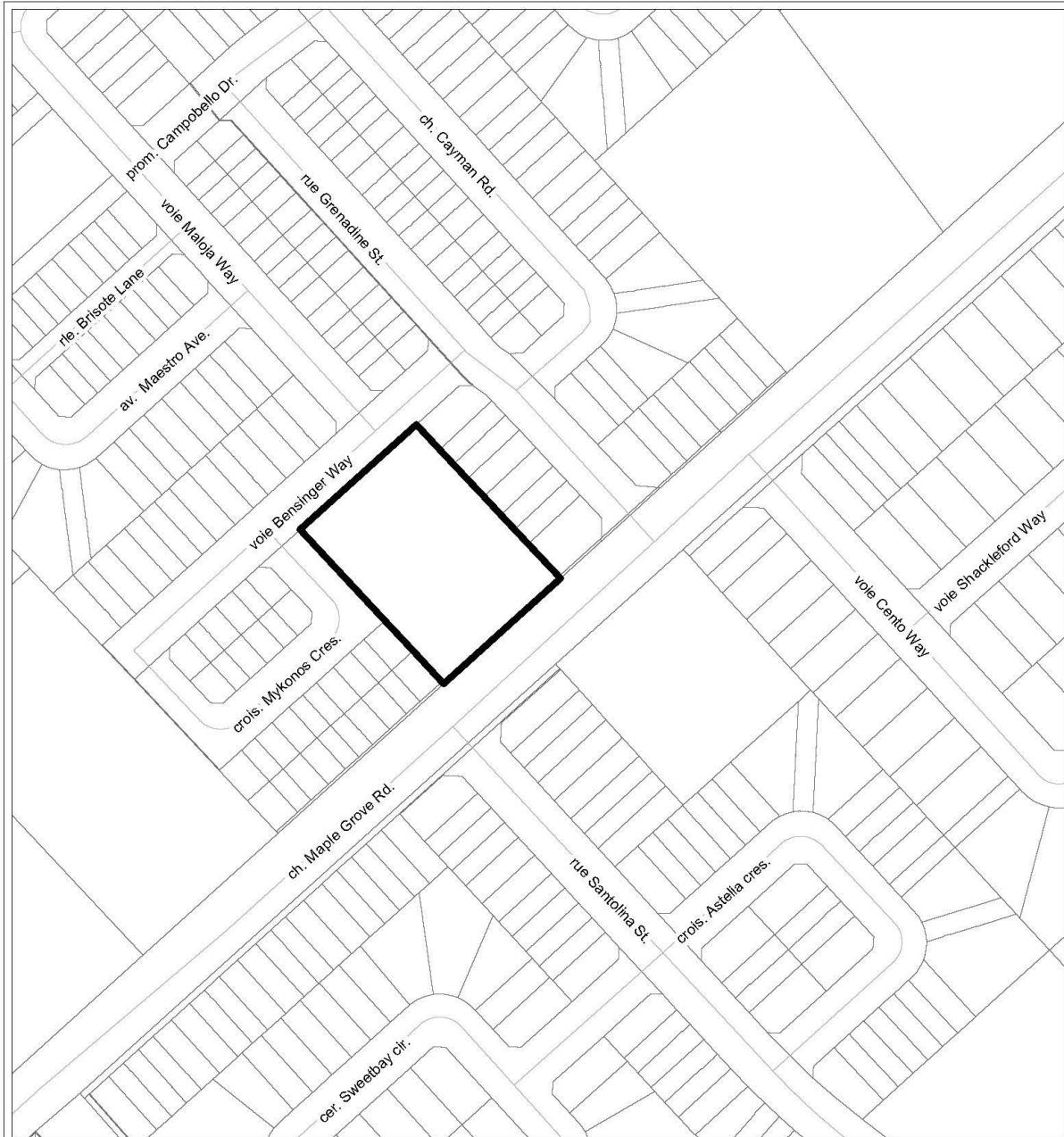
Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant les n^{os} de dossier D02-02-20-0031 et D07-16-20-0012 dans la ligne objet.
2. Participez à la réunion publique où il sera question de cette proposition.
3. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à ottawa.ca/demdam.

4. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
5. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Kathy Rygus, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 28318
Télécopieur : 613-560-6006
kathy.rygus@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION PLAN OF SUBDIVISION / PLAN DE LOTISSEMENT ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D07-16-20-0012	D02-02-20-0031	1869 ch. Maple Grove Road	
20-0343-D I:\CO\2020\Subdiv\MapleGrover_1869			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			
<small>©Parcel data appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CE CI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2020 / 04 / 30			

Street-level View/ Vue au niveau de la rue

